

PROGRAMME D'ACTIONS DE L'AGENDA 21 DE SAINT SELVE
Proposition de projets

ACTION n° 10 – Définir les objectifs de densité urbaine en partenariat avec la CCM

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe 2/ Un cadre de vie préservé

Objectif 4 : Développer les pratiques d'un urbanisme responsable (plus économe et plus respectueux de l'environnement)

Elu référent : Jean-François BORDELAIS

Chef de projet : Patricia FOURNAUD

2 - LE PROJET :

Contexte et objectifs visés :





Contexte : La progression de notre population a été trop rapide ces dernières années. Nous devons avoir le temps d'intégrer matériellement et humainement les nouveaux arrivants, en anticipant l'extension des structures municipales (écoles, parkings, routes, salle de sport ...), et en les intégrant dans la vie du village grâce à des projets collectifs et aux associations.

Objectif : Modification et Révision de notre PLU pour se mettre en conformité avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), permettre dans les années futures de rythmer l'ouverture des zones constructibles en fonction de la capacité de la commune à faire évoluer ses équipements publics, respecter les prescriptions du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et mettre en conformité le PLU avec les textes de loi récents, (loi ALUR, Grenelle II).

Descriptif du projet par étapes :

1. Voter la modification et la révision du PLU.
2. Passer un marché publique de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de la modification du PLU.
3. Mandater un urbaniste.
4. Créer un comité de pilotage.
5. Informer le public.
6. Modifier le PLU.
7. Réviser le PLU.

Quels sont les effets bénéfiques attendus du projet sur :

			
L'environnement	L'économie	La vie sociale	La bonne gouvernance
			- Améliorer la prise de conscience des usagers sur les enjeux de développement durable. - Contribuer à la définition de projets du village.

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3 -MODALITE DE MISE EN OEUVRE :

Pilotage du projet :

Elu référent, chef de projet, urbaniste, comité de pilotage, services de la CCM.

Planning (date début et fin prévisionnelle) : 2014 - 2020

Principaux postes	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
1. Voter la modification et la révision du PLU.							
2. Passer un marché publique de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de la modification du PLU.							
3. Mandater un urbaniste.							
4. Créer un comité de pilotage.							
5. Informer le public.							
6. Modifier le PLU.							
7. Réviser le PLU.							

Budget et financement :

Budget global estimé	63 000 €
Proposition de	Auto-financement : 55 000 € Financement externe : 8 000 € ADEME et CAUE Partenaires et part prise à leur charge :

4 -SUIVI DU PROJET - CRITERES D'EVALUATION :

Indicateur 1	Etat actuel	Résultat attendu
Indicateur 2	Etat actuel	Résultat attendu